

Racine conseille le groupe B3C dans le cadre de la cession de Elektro Industrie et TME au profit de Alliance Electronics

Le cabinet Racine a accompagné le groupe B3C dans la transmission des sociétés mayennaises Elektro Industrie et TME au profit de la société alsacienne Alliance Electronics, avec le soutien de son partenaire financier, le fonds d'investissement Waterland Private Equity.

Le groupe expert de la sous-traitance électronique, fabrique et intègre des cartes, ensembles et sous-ensembles électroniques pour des clients internationaux du médical, de l'aéronautique, de la défense et de l'industrie. Les sociétés emploient aujourd'hui 160 collaborateurs et devraient réaliser près de 25 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie de croissance du groupe alsacien Alliance Electronics, qui lui permet de franchir le seuil des 100 millions d'euros de chiffre d'affaires et d'employer plus de 1000 collaborateurs en France, en Allemagne, en Belgique, au Portugal et en Tunisie.

Pour cette opération, B3C était conseillé par :

- Le cabinet RACINE, sur les aspects corporate : Clémence BARON, avocat associée et Jean ORIEUX, avocat collaborateur ;
- Le cabinet RACINE : Droit des contrats, par François-Xavier MAYOL, avocat associé ; Droit de la propriété intellectuelle, par Loullig BRETTEL, avocat associé ; Droit social, par Anne-Laure MARY-CANTIN, avocat associée ; et Droit fiscal, par Dominique TUFFERY-KERHERVE, avocat associée ;
- ACTICAM : sur les aspects fusions-acquisitions, Hubert PERNES, Pierre BOURAHLA ;
- SECOB : sur les aspects expertise-comptable, Aurélie DERRIEN et Elise VION ;

Alliance Electronics était conseillé par le cabinet LEVINE KESZLER (Serge LEVINE et Pierre-Alexandre DIAZ DEL CASTILLO), le cabinet LINKLATERS (Julie BAILLY, Zoé GIOVANETTI et Elisabeth MAZE RIBEIRO) et le cabinet PwC.

A propos de Racine :

RACINE est un cabinet d'avocats français indépendant de droit des affaires qui réunit 245 avocats et juristes, répartis au sein de 7 bureaux : Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg et Bruxelles.

RACINE se caractérise par une approche « full service » en droit des affaires en conseil et contentieux.

Ses avocats, impliqués et pragmatiques, accompagnent les clients en leur apportant des solutions innovantes dans leur activité au quotidien, l'accompagnement des projets stratégiques et la gestion des crises. Ils s'attachent à la construction de relations de partenariats solides et durables avec les clients.

RACINE intervient pour des entreprises, issues de différents secteurs de l'industrie et des services, des organisations professionnelles et interprofessionnelles ainsi que des collectivités publiques.

Le cabinet a développé une expertise particulière des secteurs que sont le luxe, les médias, l'immobilier, l'agroalimentaire et la distribution.

A Nantes, le cabinet regroupe 9 associés et une trentaine de collaborateurs et accompagne ses clients tant en conseil qu'en contentieux dans tous les domaines du droit des affaires auprès d'une clientèle composée de groupes nationaux et internationaux ainsi que de PME. RACINE est membre du réseau international d'avocats Multilaw et du réseau OMNIA. Le cabinet entretient par ailleurs d'étroites relations avec de nombreux cabinets étrangers.